

## **DELIBERATION N° 2023-211**

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 26 juillet 2023 portant approbation du projet REVA de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX et Valérie PLAGNOL, commissaires.

### **1. CONTEXTE**

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6, II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Par une délibération n° 2023-19 du 19 janvier 2023, la CRE a approuvé le programme d'investissements pour l'année 2023 de Teréga en précisant qu'elle « se prononcera sur l'approbation du projet REVA au plus tard dans le cadre de la mise à jour du programme d'investissement à mi-année de l'opérateur », afin de poursuivre les échanges avec Teréga et ainsi approfondir les alternatives possibles au renouvellement de son réseau de transport de gaz.

Teréga a transmis à la CRE pour approbation un projet de renouvellement des canalisations entre Ondes et Albi (projet « REVA »), pour un montant de 88,5 M€.

La présente délibération a pour objet l'approbation de ce projet de renouvellement des canalisations entre Ondes et Albi.

### **2. PRESENTATION DU PROJET « REVA »**

Ces dernières années, plusieurs défauts ont été détectés et traités par Teréga sur la canalisation entre Ondes et Albi. En conséquence, l'opérateur a placé cet ouvrage sous inspection renforcée. La canalisation peut, dans ces conditions, continuer à être utilisée mais la détection de potentiels défauts supplémentaires nécessiterait de multiplier les fouilles.

Avec le projet REVA, Teréga préconise un renouvellement complet de la canalisation avant la fin 2026 pour traiter de façon définitive les situations de non-conformité identifiées.

Le projet prévoit :

- l'abandon de la canalisation entre Ondes et Villariès, qui est doublée par ailleurs ;
- la reconstruction d'une canalisation entre Villariès et Albi à iso-diamètre (71 km en DN200) ;
- la modification du schéma d'alimentation de la distribution publique d'Albi afin de sortir les ouvrages de transport de la zone urbanisée.

Le coût du projet est estimé par Teréga à 88,5 M€, dont 3,0 M€ pour l'année 2023, pour une mise en service prévue fin 2026.

### **3. ANALYSE DE LA CRE**

La CRE travaille avec les opérateurs d'infrastructures gazières, notamment Teréga, pour établir une stratégie de maintenance et de renouvellement des actifs anciens dans un contexte d'incertitudes portant sur l'organisation du système gazier à moyen terme, et alors que la consommation de gaz fossile sera amenée à baisser fortement d'ici 2050.

Ces travaux sont encore en cours, notamment pour définir une vision à dix ans des renouvellements de canalisations indispensables au fonctionnement du réseau de Teréga, ainsi que la stratégie de séquençement des différents projets.

Compte tenu des éléments fournis par Teréga sur la situation particulière de la canalisation Ondes- Albi et des conclusions de l'étude menée par la CRE sur l'avenir des infrastructures gazières, qui montrent que la structure du réseau régional ne devrait évoluer que de manière limitée, la CRE considère qu'il est nécessaire d'approuver dès à présent le projet « REVA » afin de garantir le maintien et la sécurité du réseau de transport de gaz de Teréga.

La CRE rappelle cependant qu'une analyse de criticité à jour est nécessaire pour prioriser les investissements de renouvellement des actifs anciens. Aussi, la CRE demande à Teréga de définir une stratégie de maintenance et de renouvellement des actifs anciens avant de lancer de nouveaux projets significatifs de renouvellement du réseau de transport de gaz.

26 juillet 2023

## **DECISION DE LA CRE**

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6, II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE approuve le projet de renouvellement des canalisations entre Ondes et Albi (projet « REVA ») pour un montant de 88,5 M€. Les montants liés à ce projet pour l'année 2023 (3 M€) viennent compléter le programme d'investissements d'ores et déjà approuvé par la CRE.

L'approbation de cet investissement ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera transmise à la ministre de la transition énergétique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

**Délibéré à Paris, le 26 juillet 2023**

**Pour la Commission de régulation de l'énergie,**

**La présidente,**

**Emmanuelle WARGON**